

## Arrêté portant définition des périodes et modalités d'inscription et des actes techniques de scolarité pour l'année universitaire 2025-2026

### La Présidente de Nantes Université,

Vus les articles L.612-1 et suivants du Code de l'éducation

Vus les articles D.612-1 et suivants du Code de l'éducation

### Arrêté

#### Article 1 : Périodes d'inscription

(Les dates d'inscription en L1, BUT 1, DEUST et master 1 sont déterminées par un dispositif national et ne relèvent pas du présent calendrier)



L2, L3, LP : Inscription du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025

Master 2 : Inscription du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025

Doctorat 1<sup>ère</sup> année : Inscription à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025

Doctorat à partir de la 2<sup>ème</sup> année : réinscription du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2025

HDR : Inscription à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025

Les réinscriptions par intranet des étudiants sont accessibles aux mêmes dates.

Les dates mentionnées ci-dessus s'appliquent à tous les publics sauf règles spécifiques. En cas de convention passée entre Nantes Université et un autre établissement, les modalités et périodes d'inscription sont fixées par ladite convention.

#### Article 2 : Procédures SURF

- Annulation d'inscription
- Candidature à une formation
- Candidature à une formation sélective
- Candidatures étudiants internationaux sans titre permettant un accès de plein droit (L2, L3, M2)
- Césures
- Changement de formation post-inscription
- Dispense d'assiduité
- Dérogation
- Exonération des droits d'inscription
- Inscription hors-délai
- Réorientation semestre 2
- Transfert semestre 2
- Transfert sortant
- Recours MonMaster
- VAPP (Validation des études, expériences Professionnelles et acquis Personnels)
- VES CPGE (Validation des Études Supérieures de Classe Préparatoire aux Grandes Écoles)

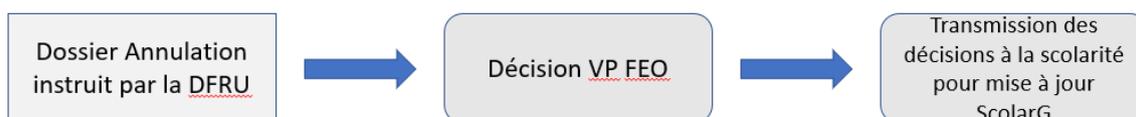
## Annulation d'inscription

Cette procédure permet d'annuler l'inscription en cours. Les conséquences sont l'annulation de toutes les notes et de tous les résultats non délibérés, la suppression du statut de boursier et le retrait du statut étudiant.



- Avec remboursement : du 1<sup>er</sup> juillet au 15 octobre 2025
- Sans remboursement : du 16 octobre au 15 décembre 2025
- \*Pour les étudiants de PASS, l'annulation n'est plus possible après le 15 octobre 2025

Pour les doctorants/HDR : annulation avec remboursement dans un délai d'un mois après l'inscription



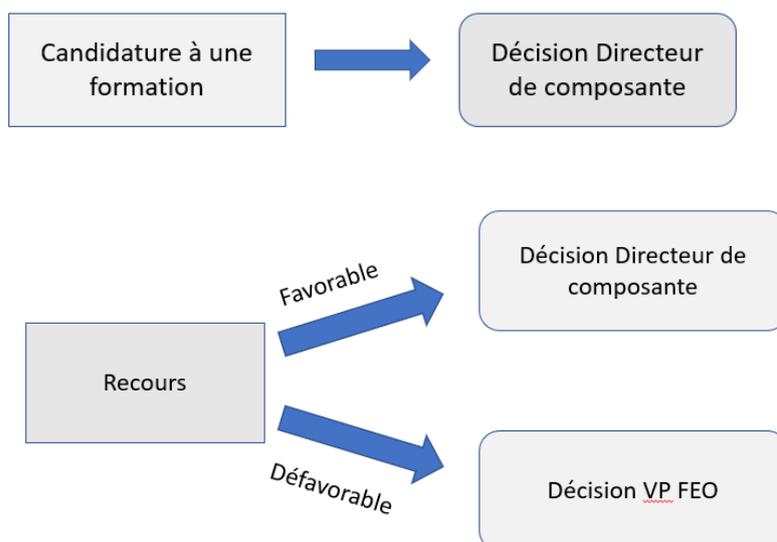
## Candidature à une formation

Procédure qui remplace les deux procédures antérieures de transfert et de Validation d'Acquis (VA) si l'étudiant possède le titre d'accès. La réunion de ces deux procédures est plus simple pour l'étudiant (il s'agit d'une candidature) et permet à la composante de globaliser les candidatures, et en cas d'atteinte des capacités d'accueil, d'arbitrer entre les demandes. Si la capacité d'accueil est atteinte alors l'ouverture de la formation n'est pas obligatoire.

Elle vaut pour tous les diplômes LMD de l'espace économique européen.



Ouvert du 1er avril au 31 août 2025 => dates paramétrables par centre de gestion

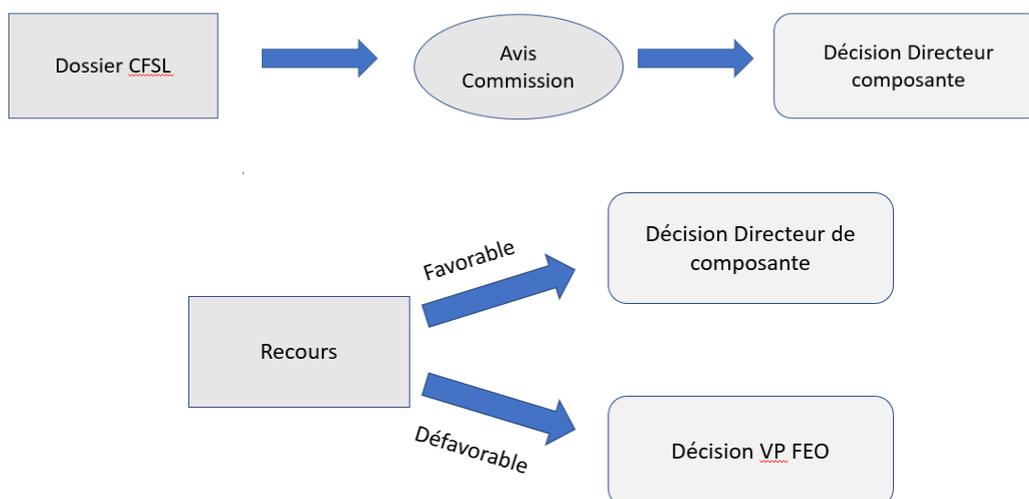


## Candidature à une formation sélective

Cette procédure permet de constituer un dossier pour candidater à une formation sélective (Licence Pro ; L3...) si une plateforme nationale n'est pas prévue. Cette procédure permet de faire un classement des étudiants par rapport à une capacité d'accueil.



Du 21 février au 31 décembre 2025



## Candidatures étudiants internationaux sans titre permettant un accès de plein droit (L2, L3, M2)

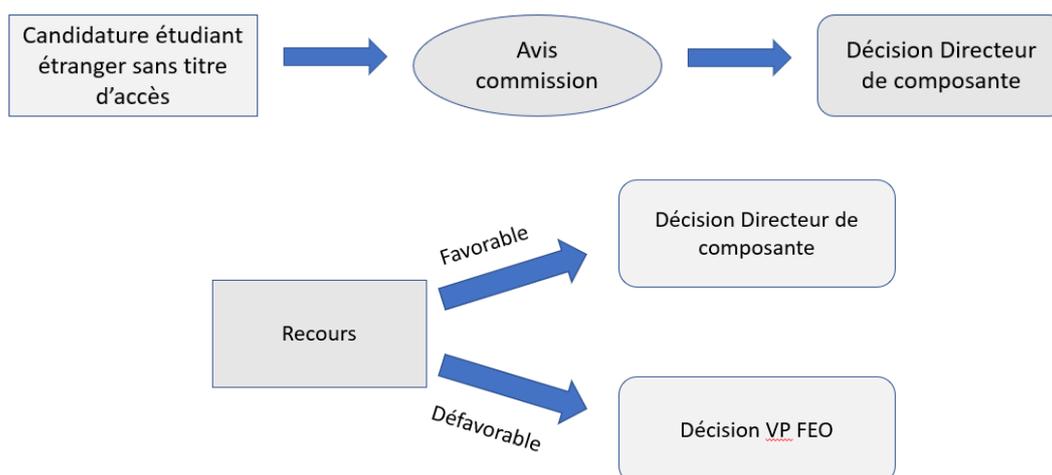
Cette procédure s'adresse aux candidatures d'étudiants internationaux non titulaires d'un diplôme (LMD) français ou européen et uniquement dans le cas où la procédure Études en France (L2, L3 et M2) ne peut pas s'appliquer :

- Les candidatures d'étudiants résidents de l'espace économique européen (EEE) + Andorre, la Suisse et Monaco ;
- Les candidats hors EEE + Andorre, la Suisse et Monaco résidents en France ;
- Les candidats hors EEE, ne résidant pas en France ni dans un pays couvert par Études en France.

Le tarif est maintenu à 50€ et cette procédure ne s'applique plus aux Master 1 car ils passent tous par MonMaster maintenant.



Gestion des dossiers DEI – instruction des décisions côté scolarité



## Césures

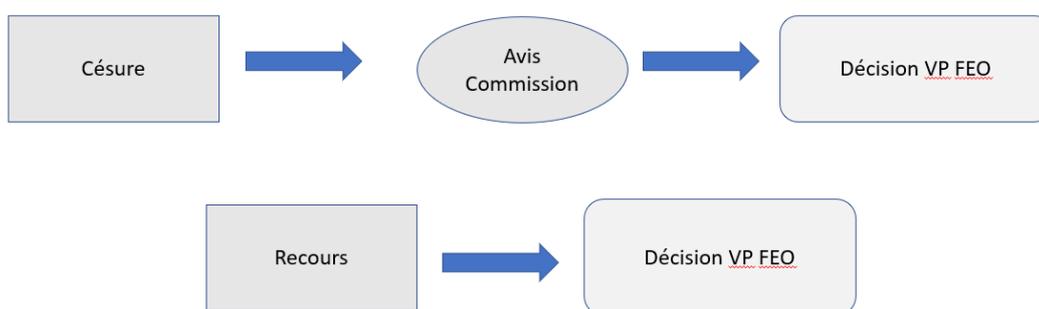
Les étudiants de toutes les composantes peuvent interrompre temporairement leur cycle d'études, y compris le doctorat, pour acquérir une expérience personnelle, professionnelle, associative, effectuer un stage, un volontariat, en France ou à l'étranger, ou pour raison de santé pour une période de 6 ou 12 mois, qui peut exceptionnellement être à cheval sur deux années d'études. La césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension.

Les dispositions complètes relatives aux césures sont détaillées dans la délibération du conseil académique du 15 novembre 2024 (CAC\_241115-03\_DELIB\_PT06\_Dispositif\_cesure).



Du 26 mai au 27 juin 2025 pour la 1ère période

Du 27 octobre au 21 novembre 2025 pour la 2ème période

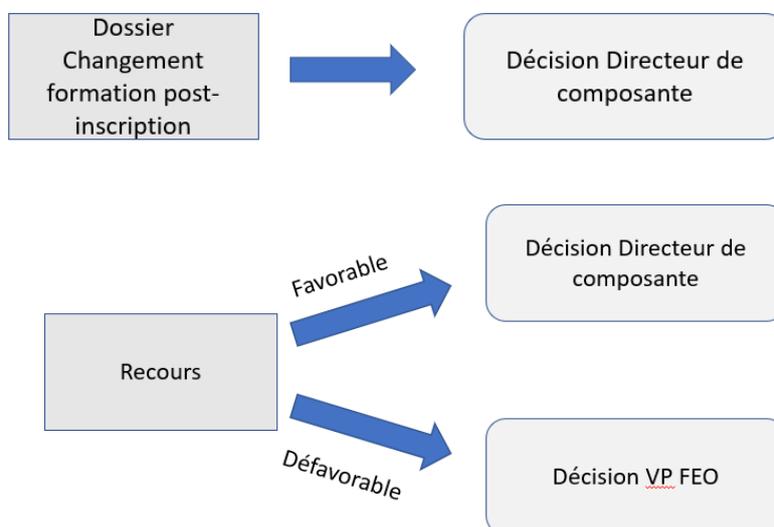


## Changement de formation post-inscription

Il s'agit d'une demande de changement de formation après inscription pour l'année universitaire courante



Du 12 au 30 septembre 2025 (après la fermeture de Parcoursup) uniquement pour les étudiants inscrits à Nantes Université en 1ère année et si la liste d'attente est épuisée sur Parcoursup.



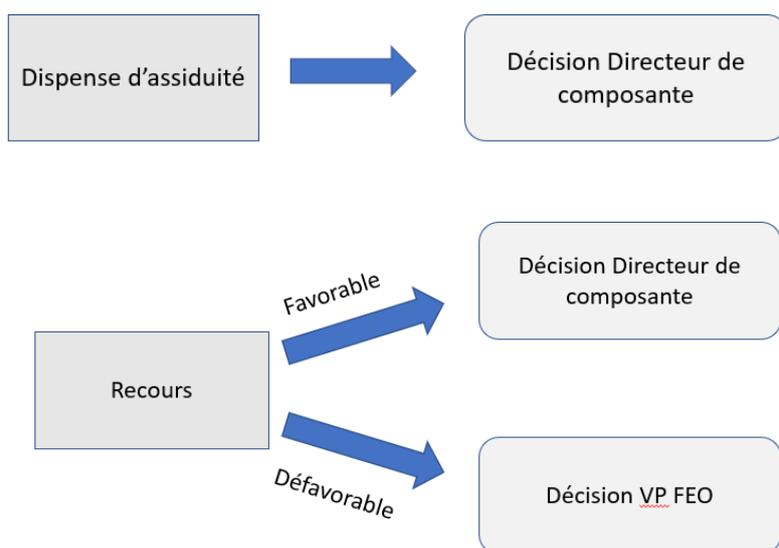
## Dispense d'assiduité

Les épreuves de contrôle continu peuvent être remplacées par des examens terminaux à la fin du semestre. La demande de dispense d'assiduité doit être justifiée en fonction de la situation de l'étudiant (contrat de travail, justificatifs familiaux, certificat médical et suivi SSE, certificat de scolarité d'une autre formation...). Certaines formations ne sont pas compatibles avec la dispense d'assiduité.



Du 1er septembre au 15 octobre 2025 pour la 1ère période

Du 2 au 31 janvier 2026 pour la 2ème période

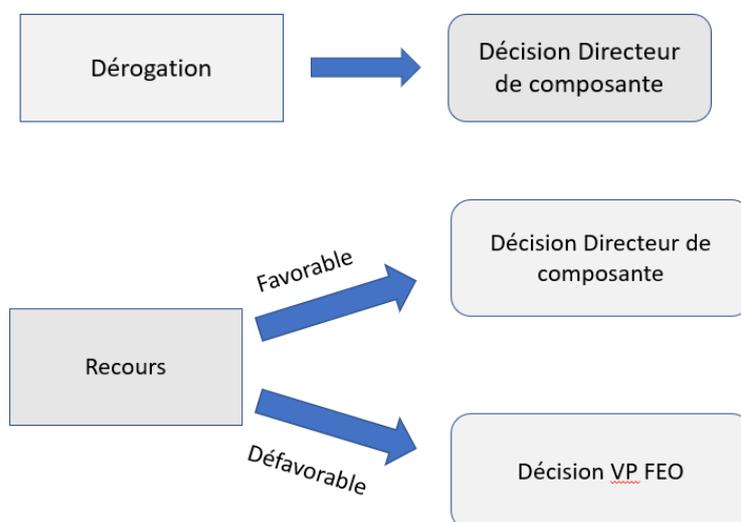


## Dérogation

Demande de dérogation pour un redoublement au-delà du nombre autorisé (cycle Licence).



Ouvert du 16 juin au 30 septembre 2025 => dates paramétrables par centre de gestion

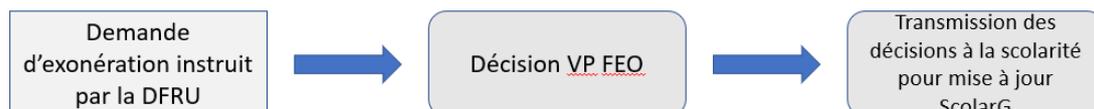


## Exonération des droits d'inscription

Le code de l'éducation permet aux établissements d'exonérer les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi, en application des critères généraux fixés par le Conseil d'Administration et dans la limite des 10% des étudiants inscrits. Une délibération générale a été prise pour les étudiants extra-européens (tarif harmonisé pour l'ensemble des étudiants).



Procédure ouverte pour l'ensemble de l'année universitaire

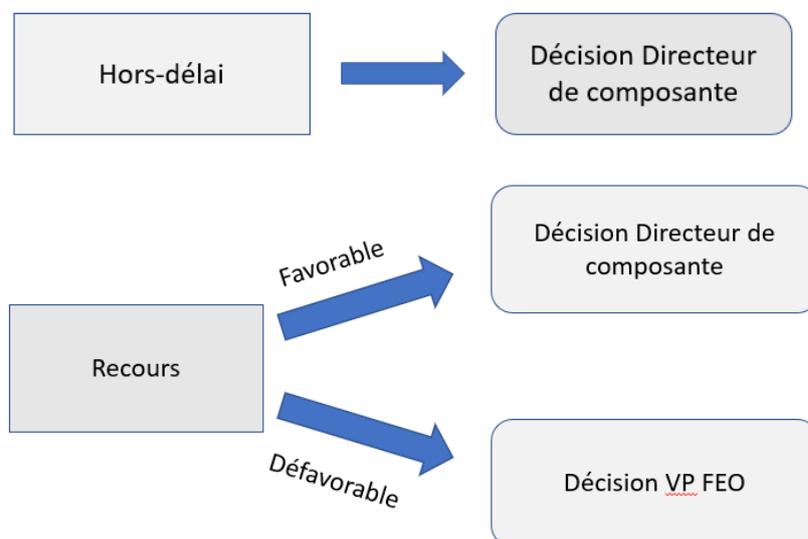


## Inscription hors-délai

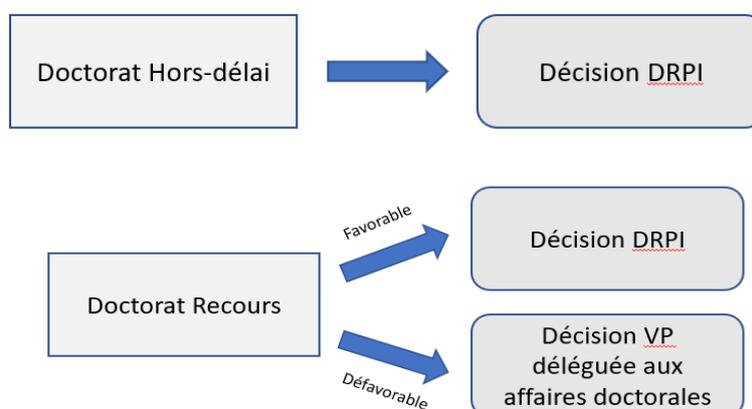
Il s'agit d'une demande d'inscription à une formation au-delà de la date limite fixée par Nantes Université. Procédure ouverte uniquement pour les étudiants qui ne se sont pas inscrits dans les délais en ligne ou au guichet.



Ouvert du 1er au 30 septembre 2025 => dates paramétrables par centre de gestion



Pour le doctorat : ouvert du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026

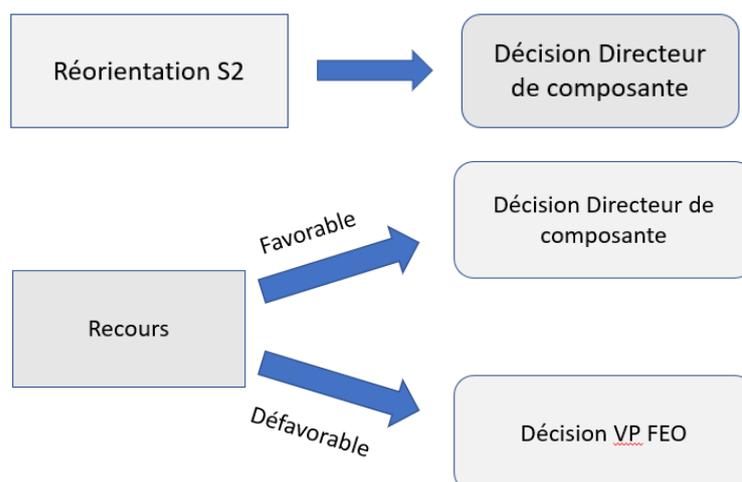


## Réorientation semestre 2

Cette procédure de réorientation au terme du semestre initial concerne tous les étudiants (primoinscrits ou redoublants) inscrits en 1ère année d'études supérieures (L1, BUT, PASS, BTS, classes préparatoires...) de Nantes Université ou d'une autre université ou école.



Du 3 au 23 novembre 2025

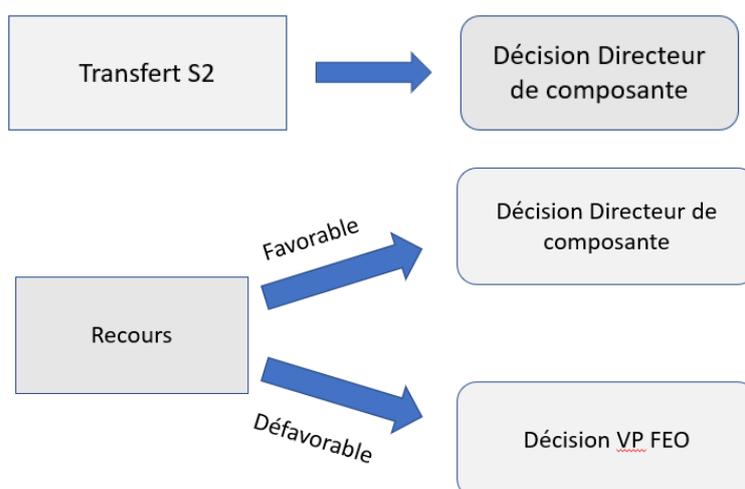


## Transfert semestre 2

Cette procédure s'applique aux étudiants ayant débuté leur année (L1, L2, L3) dans une autre université et souhaitant finir leur année universitaire à Nantes Université dans la même formation sans réorientation (exemple : un étudiant inscrit en L1 d'Histoire à La Rochelle Université au 1er semestre et qui souhaite s'inscrire en L1 d'Histoire à Nantes Université pour le 2e semestre).



Du 3 au 23 novembre 2025

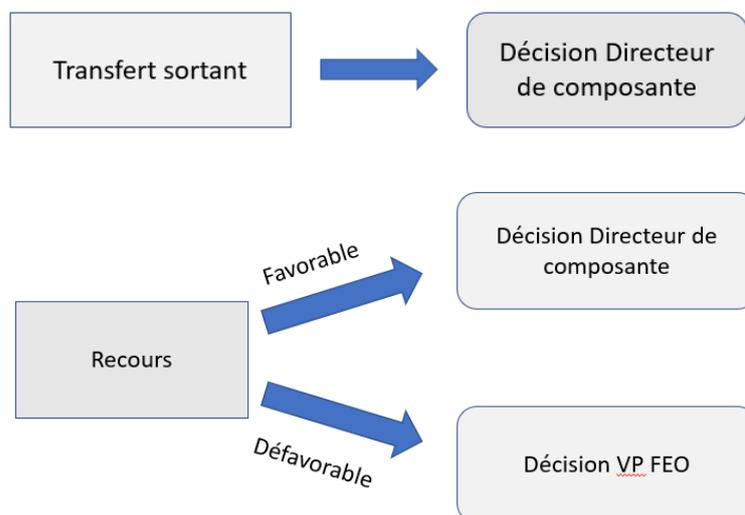


## Transfert sortant

Cette procédure s'adresse aux étudiants de Nantes Université souhaitant s'inscrire dans une autre université l'année suivante ou au semestre 2.



Du 2 mai 2025 au 2 mai 2026



## Recours MonMaster

Demande de recours suite à un refus de candidature en master sur l'application nationale.



Du 2 mai au 30 septembre 2025



Attention : contrairement aux autres procédures, la commission ne donne qu'un avis et c'est une décision VP FEO même pour les avis favorables.

Attention si le recours est accepté, l'étudiant sera pris éventuellement au-delà de la COL renseignée sur MonMaster

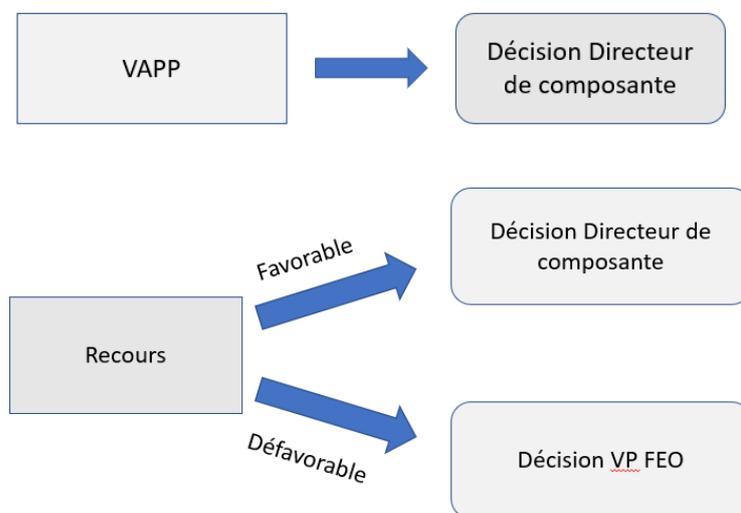
## VAPP (Validation des études, expériences Professionnelles et acquis Personnels)

La VAPP consiste à demander une validation d'acquis pour accéder à une formation (sans avoir le diplôme ou le titre d'accès y donnant un accès de droit). Lors de sa demande, le candidat précise son projet universitaire et professionnel et motive sa demande d'inscription. Il argumente ses acquis au regard des études envisagées et le cas échéant, il justifie d'éventuelles dispenses demandées. (Exemple : il peut s'agir d'un étudiant d'une école privée non reconnue qui devra faire une VA pour accéder au niveau demandé ou d'un candidat faisant valoir de l'expérience professionnelle pour entrer dans un niveau de formation sans niveau académique requis).

Tarif : 150€



Du 21 février au 31 décembre 2025



## VES CPGE (Validation des Études Supérieures de Classe Préparatoire aux Grandes Écoles)

Cette procédure, réservée aux étudiants de CPGE d'un lycée partenaire de Nantes Université, permet de déposer une demande de validation des études de CPGE en vue de s'inscrire dans une formation de l'université (par exemple accéder à la 2e année de licence de Lettres modernes après une année de CPGE littéraire)



Du 2 mai au 3 juin 2025



*Les demandes pour ces procédures sont exclusivement accessibles depuis le portail intranet des étudiants ainsi que depuis les pages web du site de l'université.*

**En annexe, figure le tableau récapitulatif des différentes dates d'ouverture et de fermeture des 3 procédures de scolarité paramétrables par centre de gestion.**

**Article 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; les informations sont présentes sur le site internet de l'université.**

**Article 5 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de sa transmission à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire, Chancelière des universités.**

**Article 6 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.**

**Pour la présidente de Nantes Université et par délégation,  
Le Vice-Président Formation et Éducation Ouverte  
Arnaud GUÉVEL**



**Pôle Humanités**

Procédures	2025/2026		PÔLE HUMANITES	
	Ouverture NU	Fermeture NU	Ouverture	Fermeture
Candidature à une Formation	01/04/2025	31/08/2025	28/04/2025	29/06/2025
Dérogation inscription supplémentaire	16/06/2025	30/09/2025	15/07/2025	30/09/2025
Hors délais (formations dont la date limite d'inscription est le 1er septembre)	01/09/2025	30/09/2025	15/09/2025	30/09/2025

**Pôle Sociétés**

Procédures	2025/2026		IAE + SOCIOLOGIE		DROIT		IPAG	
	Ouverture NU	Fermeture NU	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Candidature à une Formation	01/04/2025	31/08/2025	10/02/2025	11/07/2025	14/04/2025	22/06/2025	28/04/2025	13/06/2025
Dérogation inscription supplémentaire	16/06/2025	30/09/2025	06/07/2025	15/09/2025	16/06/2025	15/09/2025		
Hors délais (formations dont la date limite d'inscription est le 1er septembre)	01/09/2025	30/09/2025	02/09/2025	15/09/2025	02/09/2025	15/09/2025	01/09/2025	30/09/2025

**Pôle Santé**

Procédures	2025/2026		UFR STAPS		MEDECINE		ODONTOLOGIE	
	Ouverture NU	Fermeture NU	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Candidature à une Formation	01/04/2025	31/08/2025	01/04/2025	20/05/2025	01/04/2025	30/04/2025		
Dérogation inscription supplémentaire	16/06/2025	30/09/2025	16/06/2025	15/09/2025				
Hors délais (formations dont la date limite d'inscription est le 1er septembre)	01/09/2025	30/09/2025	01/09/2025	15/09/2025	01/09/2025	15/09/2025	01/09/2025	30/09/2025

**Pôle Sciences et Technologies**

Procédures	2025/2026		UFR SCIENCES		IUT DE NANTES		IUT ST NAZAIRE		IUT LA ROCHE		POLYTECH	
	Ouverture NU	Fermeture NU	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Candidature à une Formation	01/04/2025	31/08/2025	01/04/2025	31/08/2025	01/04/2025	31/08/2025	01/06/2025	31/08/2025	01/04/2025	31/08/2025		
Dérogation inscription supplémentaire	16/06/2025	30/09/2025	16/06/2025	31/08/2025			16/06/2025	30/09/2025	16/06/2025	30/09/2025		
Hors délais (formations dont la date limite d'inscription est le 1er septembre)	01/09/2025	30/09/2025	01/09/2025	30/09/2025			01/09/2025	30/09/2025	01/09/2025	30/09/2025	01/09/2025	30/09/2025

**INSPE**

Procédures	2025/2026		INSPE	
	Ouverture NU	Fermeture NU	Ouverture	Fermeture
Candidature à une Formation	01/04/2025	31/08/2025		
Dérogation inscription supplémentaire	16/06/2025	30/09/2025		
Hors délais (formations dont la date limite d'inscription est le 1er septembre)	01/09/2025	30/09/2025	01/09/2025	30/09/2025